YERRES

MAIRIE D'YERRES ESSONNE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la [illegible] Sous-Préfecture
le 1-12-2000 et de la publication
le 1-12-2000
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/11/840

OBJET : SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REPLANTATION DU PARC CAILLEBOTTE
. Approbation du programme de travaux

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Parc Caillebotte a été très endommagé par la tempête du 26 décembre 1999 (265 arbres ont été abattus),

CONSIDERANT que la municipalité a sollicité l'aide de nombreux partenaires, notamment la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (D.I.R.E.N), pour une aide afférente aux travaux de replantation d'urgence,

CONSIDERANT que la D.I.R.E.N., par courrier du 5 septembre 2000, a confirmé son soutien et a précisé le montant de la subvention susceptible d'être allouée, à savoir 200 000 F,

CONSIDERANT que le programme de replantation du Parc Caillebotte s'élève à 434 557,03 F T.T.C.,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE le programme de replantation du Parc Caillebotte,

SOLLICITE une subvention auprès de la D.I.R.E.N. à hauteur du montant maximal accordé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
1 DEC. 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES ESSONNE

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE